



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**des Vallées de la Brayé
et de l'Anille**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260428-20260410-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Délibération N°20260410

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayé et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Valennes, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

	<u>Étaient Présents :</u>
Date de convocation 17 avril 2026	Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, CHAUVEAU Pascale, DAVEAU GAULARD Justine, DAVID Isabelle, DESILES Mélanie, DOLEUX Evelyne, DUBOIS Virginie, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, NADREAU Olivia, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,
Date d'affichage 17 avril 2026	MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, CORBIN Olivier, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MORIN Sébastien, NASLE Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, RALUY Hugues, membres titulaires , Mme PASQUIER Vanessa, MM. HUGUET Jean-Pierre, ISAMBERT Stéphane, membres suppléants .
Nombre de conseillers En exercice 41	
Présents 38	
Votants 41	

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à Mme CHAUVEAU Pascale
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
Mme DUPONT Isabelle remplacée par sa suppléante Mme PASQUIER Vanessa
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Représentant de la commune de Cogners, M. LEROY Michel, Président de la délégation spéciale.

Monsieur BRANJONNEAU Thierry est nommé secrétaire de séance.

OBJET : SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE ELECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-7 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées de la Brayé et de l'Anille ;

Vu les statuts du Syndicat mixte fermé des Vallées de la Brayé et de l'Anille, en vertu des articles 1 et 6

La Présidente expose que le conseil communautaire doit procéder à l'élection de ses délégués au comité syndical du syndicat mixte Des Vallées de la Brayé et de l'Anille, conformément aux dispositions de l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales.

Elle rappelle que la CCVBA membre du syndicat est représenté par 8 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. Les suppléants sont élus dans les mêmes conditions au comité syndical que les titulaires.

La Présidente rappelle enfin que le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret aux nominations des délégués.

Elle rappelle ensuite que pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret.
- **ELIT à main levée** les représentants de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille au sein du conseil syndical du Syndicat Mixte des Vallées de la Braye et de l'Anille, les conseillers suivants :

SCHOTT Carole, Val d'Etangson	Titulaire
LANDEMAINE Alexandrine, Saint Calais	Titulaire
GAUTIER Isabelle, Semur-en-Vallon	Titulaire
COURANT Christelle, Sainte Cérotte	Titulaire
TOURNON Thomas, Bessé-sur-Braye	Titulaire
JUMERT Annie, Marolles-lès-Saint-Calais	Titulaire
BRIGANT Nicole, Lavaré	Titulaire
LEDIEU Christophe, Vibraye	Titulaire
FONTAINE Eric, Saint Calais	Suppléant
GASCHET Alain, Montaillé	Suppléant
BESNIER Claire, Bessé-sur-Braye	Suppléant

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 avril 2026


Le secrétaire de séance,

BRANJONNEAU Thierry



La Présidente,

Françoise LELONG



COMMUNAUTE de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS